

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Sortie-de-crise>

Réseau Sortir du nucléaire > À vous
d'agir > Espace adhérents > Informations internes > **Sortie de crise**

1er octobre 2015

Sortie de crise

L'éviction des administrateurs du Réseau Sortir du nucléaire et le licenciement de Stéphane Lhomme, qui avaient eu lieu en 2010, sont définitivement annulés.

En application de la motion votée lors de la dernière Assemblée Générale du Réseau, le jeudi 21 mai 2015, devant la Cour d'appel de Lyon, l'éviction du Conseil d'administration du Réseau Sortir du nucléaire, qui a eu lieu en février 2010, a officiellement été déclarée nulle. Simultanément, le licenciement de Stéphane Lhomme, qui avait suivi peu après, a fait l'objet d'un accord le déclarant lui aussi nul et permettant de clore la procédure en cours devant les Prud'hommes.

Avec le versement des dédommagements accordés devant la Cour d'appel (pour les anciens administrateurs) et calculés en fonction des critères en vigueur devant les Prud'hommes (pour Stéphane Lhomme), l'affaire est enfin officiellement close.

La sortie de cette crise, qui a empoisonné le mouvement antinucléaire pendant cinq années, doit permettre la reconstruction de l'unité du mouvement antinucléaire, c'est un des objectifs du premier congrès du Réseau en février 2016. Les désaccords et divergences pouvant exister dans la vie d'une association, doivent être débattues et tranchées de façon démocratique.

Pour ceux et celles qui s'aventureraient à pratiquer les insultes, les menaces ou violences envers des militantEs et salariéES du Réseau le CA, le 6 septembre 2015 a pris la décision de mettre en place un CHSCT.

Le CHSCT peut, dans ce cadre de non respect de bonnes règles de conduite, prendre la décision d'engager des poursuites judiciaires.